

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, chaque fois que nous posons une question au leader du gouvernement au Sénat, il dit que nous en faisons un débat. Les honorables sénateurs savent bien que nous pourrions lire des discours pendant des heures. Les ministériels peuvent bien faire la même chose, lire des discours rédigés pour eux, et nous dire ce qu'ils veulent bien, non ce que les gens veulent ou doivent entendre.

Le sénateur Roblin: Mon honorable collègue pourra nous dire ce qu'il nous veut. Il en a toujours été ainsi. Je pense que chaque sénateur peut dire ce qui lui plaît et je ne vois pas pourquoi on voudra s'en plaindre. Cependant, pour l'édification de mon collègue, je lui précise que je rédige moi-même mes discours.

Le sénateur Argue: Cela en dit long.

Le sénateur Frith: Rédigez donc aussi les réponses à nos questions!

L'ÉNERGIE

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE—L'APPLICATION DES ENCOURAGEMENTS FISCAUX

L'honorable Dan Hays: Honorables sénateurs, ma question, qui s'adresse au leader du gouvernement au Sénat, découle de l'adhésion du gouvernement fédéral à l'Accord de l'Ouest, qui prévoit que tous les encouragements fiscaux tendant à stimuler l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier au Canada doivent s'appliquer de façon générale à l'industrie, peu importe l'endroit où les travaux en question sont effectués ou les intérêts à qui l'entreprise appartient. Certaines dispositions du budget modifient le crédit d'impôt à l'investissement. Les crédits généraux d'impôt à l'investissement ont été éliminés dans toutes les régions du Canada, sauf dans la région de l'Atlantique, où ils ont été étendus aux forages pétroliers et gaziers sous-marins et portés de 7 p. 100 à 20 p. 100.

Je voudrais donc savoir s'il s'agit d'une erreur ou d'une divergence d'opinions entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta, qui s'est plaint à ce sujet, car il s'agit, selon lui, d'un encouragement fiscal.

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, depuis 10 ou 20 ans maintenant, les taux d'amortissement et les encouragements à l'investissement varient selon les régions du pays. Mon honorable collègue le sait pertinemment. Ce n'est pas une nouvelle politique. Elle s'applique à de nombreuses industries en plus du secteur pétrolier. Son objectif général est de s'assurer que les régions défavorisées du pays—en l'occurrence, la région de l'Atlantique notamment—obtiennent une attention spéciale. Selon moi, on ne viole ainsi aucun principe et il ne s'agit pas d'introduire une nouvelle politique.

Le sénateur Hays: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question supplémentaire. Si j'en crois les observations du leader du gouvernement, il existe une divergence d'opinions et le gouvernement fédéral considère qu'il ne s'agit pas d'un encouragement fiscal spécial au secteur pétrolier et gazier de la région de l'Atlantique. Je voudrais donc savoir comment le

gouvernement réagit à la plainte du gouvernement de l'Alberta. Des négociations sont-elles en cours ou cette question est-elle close?

Le sénateur Roblin: Je voudrais signaler à mon honorable collègue que l'une des dispositions de l'Accord de l'Atlantique, qu'il connaît parfaitement, j'en suis persuadé, prévoyait que le régime fiscal s'appliquant sur la terre ferme s'appliquait également aux eaux pétrolifères au large de la côte de l'Atlantique. Ainsi, en présentant cette mesure, on respecte un engagement pris dans l'Accord de l'Atlantique qui, sauf erreur, a été le premier à être conclu.

En ce qui a trait à la divergence d'opinions entre les deux gouvernements, je n'ai aucune déclaration à faire à ce sujet.

LES PRODUCTEURS DONT LE PRIX DE REVIENT EST PLUS ÉLEVÉ—LA DÉCLARATION DU MINISTRE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'honorable Dan Hays: Honorables sénateurs, je voudrais poser une autre question concernant l'énergie. Dans le numéro de ce matin du *Globe and Mail*, on affirme, même s'il ne s'agit pas d'une citation directe, que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait déclaré qu'elle s'attend à voir les prix du pétrole augmenter une fois que les producteurs dont le prix de revient est plus élevé auront disparu. Or, il est bien connu que les producteurs ayant recours à la récupération assistée du pétrole et les producteurs de pétrole synthétique à partir des sables bitumineux tombent dans cette catégorie. Le leader du gouvernement pourrait-il nous rassurer en nous précisant que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'avait pas à l'esprit ces producteurs, au Canada, lorsqu'elle a parlé de la disparition des producteurs dont le prix de revient est plus élevé?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je crois que c'est élémentaire; elle faisait allusion, bien entendu, aux producteurs pétroliers du monde entier dont le prix de revient est plus élevé. Les prix pétroliers ne dépendent pas de ce que nous faisons nous, au Canada, comme tout le monde le sait. Ils sont fixés ailleurs. La ministre faisait allusion au fait que, si les producteurs étrangers dont les prix sont élevés décidaient de ralentir leur production pour des considérations de prix, ce serait nettement avantageux pour nos propres producteurs, notamment ceux de l'Alberta.

● (1420)

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED AUX USINES D'IPSCO À CALGARY ET À REGINA—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, hier, 140 employés à salaire horaire de la tuyauterie d'IPSCO de Calgary ont reçu un avis de congédiement. Des avis ont aussi été remis à 555 autres employés à salaire horaire dont le congédiement prendra effet d'ici la fin du mois. De plus—et le sénateur Argue avait peut-être l'intention de poser une question sur ce sujet—plus de la moitié des 1,380 employés de l'usine d'IPSCO de Regina risquent d'être débauchés pour une période indéterminée, à la fin du mois.